

AE 18823

N° 8.
prolongation
valable du pas-
port n° 10 de 1931.



15 Juin 1932.

Monsieur le Préfet.
Je soussigné Charles Delmas,
domicilié à Grandelle,
Cantal, ai l'honneur de vous
demander de vouloir bien
m'accorder la prorogation de
validité de ce passeport jusqu'au
Fevrier 1933.

Veuillez croire Monsieur
le préfet à mes sentiments
respectueux.

Charles Delmas

Vu et transmis à Monsieur le Préfet
du Cantal

avec avis favorable

à Grandelle le 16 Juin 1932
Sc. Cr. de Police
J. Manly

